

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE:
Nomination

104 /PR/CAB/MAISD. NNEE 1962.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET :

ARTICLE 1°- Mr. GONCALVES Pascal, Opérateur Linotypiste Contractuel est nommé Directeur par interim de l'Imprimerie Nationale, en remplacement de Mr. PRINCE Moïse admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

Hubert MAGA

M. AROUNA.

AMPLIATIONS :

- ORIGINAL. I
- JORD. I
- MAISD. 4
- SGCM. 8
- MF. I
- MEBP. I
- SC. 8
- PC. 8
- DP. 2
- CF. I
- SF. 5
- FP. I
- FB. I
- CD. I
- TRESOR. I
- INFO-RADIO. I
- IMP.NATIONA. I
- INTERESSE. I